

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTERE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE L'HYDRAULIQUE

Direction Nationale de l'Hydraulique et de l'Energie

PROGRAMME D'ALIMENTATION EN EAU DU NORD DU MALI

REALISATION ET REHABILITATION DE 10 CENTRES SEMI-URBAINS

REALISATION DE 180 POINTS D'EAU MODERNES

Mesures d'accompagnement

CONCERTATION DES RESPONSABLES DES CENTRES DU NORD AVEC
LES GESTIONNAIRES DES CENTRES DU PROJET AEP 6 CENTRES

5 à 7 mars 1997

Financement

République Fédérale d'Allemagne
Kreditanstalt für Wiederaufbau (K.f.W)

Library
IRC International Water
and Sanitation Centre
Tel.: +31 70 30 699 80
Fax: +31 70 36 899 84



HP Gauff Ingenieure
Berner Strasse 45
D 60437 Frankfurt am Main
Telephon (0 69) 5 00 08-0
Telefax (0 69) 5 00 08-111
Telex 4 13 263 ibgf d

HP Gauff Ingenieure
B.P. 701
BAMAKO
Telephon (223) 22.63.22
Telefax (223) 22.91.72

824-PR 97-18039

Table des matières

1. PREAMBULE	6
2. ACCUEIL DES DELEGUES (5/03/97)	6
3. VISITE DES INSTALLATIONS DE DJENNE (6/3/97)	6
4. REUNION EN SALLE LE 6/3/1997 DE 10H A 13H	7
4.1 Participation communautaire	8
4.2 Quelle gestion pour les AEP?	9
4.3 Qu'est il prévu pour l'assainissement dans les Centres du projet?	9
4.4 Sur quels critères les villes sont choisies pour un projet d'AEP?	9
4.5 Politique concernant l'emplacement des B.F.:	9
5. REUNION EN SALLE DU 6/3/97 DE 14H A 18H	10
5.1 Exposé et débats sur la comptabilité par M. Modibo Diallo	10
5.2 Exposé sur l'avenir des AU par M. Bilal Keita	11
5.3 Exposé de M. Aldjouraré Coulibaly sur les relations des AU avec la CCAEP	13
6. DEBATS SUR LES STATUTS DES AU	13
6.1 Objet des associations:	13
6.2 Qui est membre de l'AU?	13
6.3 Renouvellement des élus du conseil d'administration	14
6.4 Indemnités des élus	15
7. QUESTIONS DIVERSES	15
8. COMMENTAIRES ET SUJETIONS DES PARTICIPANTS	15
8.1 Grille d'évaluation	16
8.2 Le résultat de l'évaluation de la réunion est le suivant	16
8.3 Commentaires et sujétions	16

LIBRARY IRC
PO Box 93190, 2509 AD THE HAGUE
Tel.: +31 70 30 689 80
Fax: +31 70 35 899 64
BARCODE: 18039
O:

Annexes

Annexe 1: Document d'information remis aux nouveaux Centres

Annexe 2: Relations des AU avec la CCAEP par M. Aldjourmaré Coulibaly

Annexe 3: La comptabilité des AU par M. Modibo Diallo

Annexe 4: Avenir des AU par M. Bilal Keita

Diffusion:

KFW	1	
DNHE	3	adonne le 24/3 à A. Traoré (2)
DRHE Mopti	1	D.
DRHE Koulikoro	1	A.D.
Ansongo	1	
Bamba	1	
Bourem	1	
Dioila	1	A.D.
Diré	1	D.
Djénné	1	D.
Douentza	1	D.
Goundam	1	D.
Kalabancoro	1	A.D.
Kangaba	1	
Koro	1	D.
Léré	1	PH D.
Ménaka	1	
N'Gouma	1	
Niafunké	1	PH B.
Tessalit	1	
Youvarou-Omboloré	1	PH D.
Gauff FFM	1	
Gauff BKO	2	
Total	26	
Nombors	1	D.
Nana	1	D.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES 6 ET 7 MARS 1997 A DJENNE

Etaient présents:

Oumar Traoré	DNHE Bamako	
Mamoutou Doucouré	DNHE Bamako	
Madame Guindo	DRHE Mopti	
Alassane Doumbia	DRHE Koulikoro	
Amadou A. Touré	Délégué	Ansongo
Alassane G. Maïga	Délégué	Ansongo
Abdoul Karim Touré	Délégué	Bamba
Alhanefi Mahamane	Délégué	Bamba
Boubacar M. Coulibaly	Trésorier général Adjoint	Bankass
Boubacar Sanogo	Délégué	Bourem
Alassane Assadeckou	Délégué	Bourem
Bakary Mariko	Délégué	Dioïla
Oumar Ba	Gestionnaire	Diré
Moumouni Maïga	Extension du réseau	Diré
Dioro Sidibé	Président	Djénné
Modibo Diallo	Trésorier / Gestionnaire	Djénné
Almamy Samounou	Plombier	Djénné
Almamy Maïga	Mécanicien	Djénné
Bamoye Maïga	Responsable compteurs	Djénné
Diadié Touré	Responsable matériel	Djénné
Aldjoumaré Coulibaly	Président	Douentza
Amadou H. Touré	Président	Goundam
Alfamoye Haïdara	Trésorier	Goundam
Boubacar M. Guindo	Délégué	Kalabancoro
Ibrahim Traoré	Délégué	Kalabancoro
Boubacar Keïta dit Bou	Secrétaire au développement	Kangaba
Fatoma Tattara	Délégué	Léré
Hadi Tamboura	Délégué	Léré
Moussa T. Maïga	Délégué	Ménaka
Mahamadou Abdulaye	Délégué	Ménaka

Bilal Keïta	Secrétaire au developpement	Nara
Amadou Gakou	Délégué	N'Gouma
Bédary Sangaré	Délégué	N'Gouma
Ali Daou	Président	Niafunké
Daouda Sanogo	Gestionnaire	Niafunké
Mohamédine Henry	Délégué	Tessalit
Erza Ould Badi	Délégué	Tessalit
Mahamane B. Traoré	Délégué	Youvarou
Hamadoun B. Bocoum	Délégué	Youvarou
Madame Guindo	DRHE Mopti	
Oumar Traoré	DNHE Bamako	
Alassane Doumbia	DRHE Koulikoro	
Yaya Dembéle	C.C.A.E.P.	
Daniel Faggianelli	Gauff Ingenieure	
Jocelyne Durany	Gauff Ingenieure	
Aminata Sidibé	Gauff Ingenieure	
Cheick Coulibaly	Gauff Ingenieure	
Philippe Berthier	Gauff Ingenieure	

Le Gouverneur de la 5e région avait été informé par le DNHE de cette réunion. Une rencontre à Mopti le 5/3/1997, entre le Gouverneur, la DRHE, et l'équipe du projet a confirmé cette réunion.

Les autorités administratives de la ville de Djénné (Commandant de Cercle et ses adjoints) qui avaient été invitées n'ont pas pu assister à cette réunion de Djénné.

Calendrier des travaux

5/3/97		Accueil des participants - Remise du calendrier
	16h30	Visite de la moquée de Djénné
6/3/97	7h30	Petit déjeuner
	8h00	Visite des installations d'AEP de Djénné
	10h00	Réunion en salle <ul style="list-style-type: none">• Ouverture de la séance par le représentant du Directeur National de l'Hydraulique et de l'Energie• Présentation du projet par le chef de projet• Pourquoi payer l'eau par Aminata Sidibé• Questions - réponses
	12h30	Repas en commun
	14h30	Présentation des AU par les présidents des Centres existants: <ul style="list-style-type: none">• La comptabilité par M. Modibo Diallo de Djénné• L'avenir des AU par M. Billal Keita de Nara• Les relations AU-CCAEP par M. Aljourmaré Coulibaly de Douentza• Questions - réponses
	20h00	Repas en commun
7/3/97	7h30	Petit déjeuner
	8h00	Débats sur les statuts des AU
	12h00	Collation avant la prière
	16h00	Méchoui de l'amitié

1. Préambule

La réunion de concertation de Djénné s'est déroulée à la suite de la visite d'information sur le projet (tâche 1.04 des mesures d'accompagnement) qui s'est déroulée du 20 février au 5 mars 1997.

Chaque ville a été invitée séparément, par l'équipe du projet.

Pendant cette visite, une note d'information détaillée a été remise aux responsables des Centres du projet (voir annexe 1). Cette information avait été, au préalable, transmise aux gouverneurs des régions concernés, et aux commandants de Cercles. Pendant les visites, toutes les institutions locales officielles ont été informées (chefs d'arrondissements, CTA¹, CLD², conseils de villages).

Les CTA ou les Conseils de villages ont désigné, chacun, deux représentants pour assister aux journées de concertation de Djénné.

Un représentant actif des AU³ des Centres de Kangaba, Nara, Douentza, Bankass, et Koro était présent.

Les représentants des Centres de Kalaban Koro, et de Dioila qui ne font pas partie du projet, mais ont entendu parlé de cette réunion ont fait le déplacement de leur propre volonté, et sur les finances de leurs villes respectives.

Toute l'équipe de l'AU de Djénné a été mobilisée pour recevoir les 41 participants (délégués des Centres du Nord, représentants de la DNHE, des AEP des 6 Centres, et du projet).

L'accueil de l'AU de Djénné a été particulièrement chaleureux et démontre, si besoin est, de la tradition d'hospitalité de la ville de Djénné.

2. Accueil des délégués (5/03/97)

Les délégués sont arrivés à Djénné le 5/03/97 dans la journée.

Chaque délégué a été immédiatement dirigé vers son lieu de résidence, et a reçu une première collation.

Une visite de la mosquée a été organisée en fin d'après midi, plaçant d'entrée la réunion du lendemain sous la protection divine, ce qui a très vraisemblablement contribué au succès de ces journées de concertation.

3. Visite des installations de Djénné (6/3/97)

La visite des installations s'est déroulée de 8h30 à 10 h00.

Deux groupes ont été constitués pour cette visite, le premier dirigé par le président et le mécanicien de Djénné, et le second dirigé par M. Mamoutou Doucouré, chef de projet. La visite concernait:

- Les forages alimentés en énergie solaire,
- Les forages alimentés en énergie thermique,

¹ Comité Transitoire d'Arrondissement

² Comité Local de Développement

³ Associations d'Usagers (exploitants les systèmes d'AEP)

- Les installations solaires,
- Les installations de production d'énergie thermique (groupes électrogènes)
- Les installations de chloration,
- Le château d'eau dont la forme particulière a particulièrement retenu l'attention,
- Les bornes fontaines.

La visite des installations a été l'occasion d'expliquer aux délégués des Centres du Nord, la durée de vie des installations, et la nécessité d'épargner de l'argent tout au long de la vie des équipements pour pouvoir acheter des équipements neufs lorsque ceux ci seront complètement usés.

La durée de vie des équipements varie suivant le matériel concerné. A titre d'exemple citons:

Equipement	Coût de remplacement	Durée de vie	Observations
Pompe de forage	entre 1 et 2 millions FCFA	7 ans	
Panneaux solaires	250 000 FCFA pour 1 panneau. (Il faut 80 panneaux pour faire fonctionner une pompe)	20 ans	
Onduleur	2 millions de FCFA	7 ans	(appareil qui transforme le courant produit par les panneaux en énergie électrique utilisée par la pompe)
Groupe électrogène	7 millions de FCFA	10 000 heures de marche (entre 3 & 5 ans)	
Appareils de chloration	1 million de FCFA	environ 7 ans	
Equipement des bornes fontaines	250 000 FCFA	environ 15 ans	

Les nombreuses questions suscitées par la visite ont enrichies considérablement les débats en salle.

4. Réunion en salle le 6/3/1997 de 10h à 13h

Le rez-de-chaussée du château d'eau de Djénné a été aménagé en salle de réunion.

L'ouverture de la séance a été faite par M. Oumar Traoré, chef de section hydraulique urbaine à la DNHE, qui représentait le Directeur National de l'Hydraulique et de l'Energie empêché.

Après l'intervention du président de l'AU de Djénné souhaitant un bon séjour à Djénné aux participants, l'ordre du jour appelait la présentation par le chef de projet des conditions d'accès, contraintes à respecter par la population pour bénéficier de ce projet (voir annexe 1). Ces conditions avaient été auparavant expliquées aux populations et aux Administrations territoriales dans chaque Centre, au cours de la mission de terrain du 20 février au 5 mars 1997.

Le Directeur National de l'Hydraulique et de l'Energie avait informé directement les Gouverneurs des 5e, 6e, 7e et 8e région des conditions d'accès au projet par lettre du 19./02/1997 transmise directement dans les gouvernorats par l'équipe du projet.

La parole a ensuite été donnée à Mme Aminata Sidibé pour les explications sur la nécessité de payer l'eau sur la base des documents préparés par le projet.

Les débats ont été ouverts après cette présentation, et ont porté sur les points suivants:

4.1 Participation communautaire

Rappelons que la participation communautaire reste acquise à l'AU, et doit servir à la fois de fonds de roulement financier et de garantie de l'intérêt du Centre pour l'AEP. Cette participation financière a été fixée à 500 FCFA par habitant, et s'élève pour chacune des villes à la somme suivante:

PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE DES 10 CENTRES DU NORD

Ville	Population	Participation millions FCFA	
N'Gouma	4400	2,20	
Léré	4600	2,30	
Youvarou-Omboloré	7100	3,55	
Diré	15100	7,55	
Goundam	15000	7,5	Vérifier population
Bamba	900	0,45	
Bourem	6400	3,20	
Ansongo	5700	2,65	
Ménaka	12000	6,00	
Tessalit	2200	1,10	
Total		36,50	

Le montant de cette participation communautaire a fait l'objet de quelques remarques, en particulier sur le montant qui paraît particulièrement élevé à certains, sur le mode de calcul de cette participation, et sur son recouvrement.

Le représentant de Nara indique que sa ville avait les mêmes problèmes au début du projet AEP 6 Centres, et que c'est le dernier jour que la décision de payer cette participation a été prise par l'AU de Nara. Depuis, l'AEP a payé sa participation, mais elle a également fait plus de 30 millions FCFA d'épargne.

M. Oumar Traoré informe les responsables des nouveaux Centres que cette condition n'est pas négociable, et signale le cas de Bandiagara qui a préféré négocier son AEP avec une ville jumelée en 1993. Bandiagara a été remplacée par la ville de Bankass dont le représentant est présent aujourd'hui. Bankass a une AEP qui assure les besoins de toute la population de la ville, et ses recettes assurent le renouvellement du matériel.

Au contraire, le système d'AEP de Bandiagara est en panne, et les habitants ne savent pas aujourd'hui comment trouver un autre financement pour l'AEP.

Pour le recouvrement de la participation communautaire, il a été précisé que les responsables doivent réunir la totalité de la somme par les moyens de leur choix (cotisation de certaines familles, ressortissants extérieurs, subvention de la TDRL, donation de ressortissants plus riches...).

4.2 Quelle gestion pour les AEP?

Ansongo demande: Quelles sont les structures de gestion prévues par le projet pour les AEP?

Le responsable de la CCAEP⁴, M. Yaya Dembélé a expliqué le fonctionnement du système de gestion mis en place pour les AEP. Le mode de comptabilité sera présenté l'après-midi par le gestionnaire de Djénné (voir ci-après).

A la question de **Tessalit** concernant les sanctions si la ville gère mal, M. Dembélé a répondu que la CCAEP ne laissera pas Tessalit mal gérer son AEP. La gestion fera l'objet de relations étroites entre les AU et la CCAEP. Ces relations ne suppriment pas les difficultés mais rendent plus difficiles les risques de mauvaise gestion.

Parmi les questions d'ordre général, les interventions suivantes ont fait l'objet de débats:

4.3 Qu'est il prévu pour l'assainissement dans les Centres du projet?

Le projet concerne seulement l'AEP, en général dans des Centres qui n'en n'ont jamais eu. Les problèmes d'assainissement ne sont pas traités par le projet. Toutefois, ils seront identifiés, en collaboration avec les services de santé primaire, ville par ville, et feront l'objet d'une requête de financement éventuel par la suite.

4.4 Sur quels critères les villes sont choisies pour un projet d'AEP?

M. Oumar Traoré explique que le Mali applique une stratégie définie par un document datant de 1992 qui s'intitule "Schéma directeur de mise en valeur des ressources en eau du Mali", et qui comprend des fiches projets qui sont soumises aux bailleurs de fonds;

Ensuite les centres sont évalués sur la base de 3 critères

1. Volonté de la population d'obtenir une AEP et de payer l'eau,
2. Capacité à s'organiser pour exploiter les installations,
3. Situation sociale du Centre

Les Centres les mieux placés à l'analyse de ces trois critères sont retenus pour le financement d'une AEP.

4.5 Politique concernant l'emplacement des B.F.⁵:

Kalaban Koro demande si les B.F. à la santé et dans les écoles posent des problèmes?

⁴ Cellule de Conseil aux AEP

⁵ Borne Fontaine

Koro répond que chez eux la B.F. de l'école et celle de la mosquée sont fermées par suite de non paiement de l'eau.

A Goundam si on ne paie pas la facture d'eau en fin de mois, "on ferme".

A Kangaba, la sensibilisation a été faite dans les écoles. Les élèves eux mêmes ont décidé de se cotiser pour payer l'eau et gérer leur propre B.F. L'APE⁶ va suivre cette décision des élèves.

Au centre de santé de Kangaba, les frais de consultation ont été augmentés de 10FCFA pour pouvoir payer l'eau.

5. Réunion en salle du 6/3/97 de 14h à 18h

Après le repas pris en commun, les travaux ont repris dans la salle de réunion.

L'ordre du jour appelait l'intervention de M. Modibo Diallo sur la comptabilité des Centres. L'intervention de M. Diallo figure en annexe 3

5.1 Exposé et débats sur la comptabilité par M. Modibo Diallo

M. Diallo a présenté avec beaucoup de précision, et en s'aidant de documents préparés en grands formats, le système comptable en vigueur dans les AU.

Il a fait comprendre aux délégués:

- la nécessité d'avoir une comptabilité pour avoir un véritable "tableau de bord" de la marche de l'AU, qui permet de prendre les décisions au bon moment,
- La nécessité de transparence des comptes vis à vis de la population, qui va voter le maintien ou le rejet de l'équipe de gestion,
- Le rôle de la CCAEP dans la tenue à jour et la transparence des comptes,

Mme Guindo, Directeur Régional de l'Hydraulique à Mopti précise qu'elle a suivi le travail réalisé par la CCAEP sur le plan comptable. Elle pense que la Cellule est l'alliée des gestionnaires, à condition que les intérêts de la population soient préservés. Dans le cas contraire, la Cellule est obligée de rapporter à l'assemblée générale de l'AU les problèmes de gestion qu'elle constate à travers la comptabilité.

M. Bilal Keita, de Nara indique que pour lui l'assistance de la CCAEP est très intéressante, en particulier sur les points suivants:

- Certification des comptes, ce qui permet à l'AG⁷ d'avoir des informations indépendantes du gestionnaire,
- La comptabilité est améliorée par la CCAEP,

M. Keita pense que la cellule pourrait, à l'avenir être choisie par une fédération des AU dont la formation lui semble indispensable.

Enfin, pour ce qui est de la facturation de la redevance sur la production, il pense que cela incite les AU à faire attention aux fuites d'eau. Si l'AU gaspille de l'eau, ce n'est pas le problème de la cellule!

⁶ Association des Parents d'Elèves

⁷ Assemblée Générale de l'Association des Usagers

Goundam explique que la CCAEP est venue à Goundam pour reprendre la comptabilité existante. Elle a démontré que l'eau coûtait 325 FCFA alors qu'elle était vendue 250FCFA.

La CCAEP est venue exposer le problème à l'assemblée générale de l'AU, et le prix de l'eau a été relevé.

Niafunké explique que l'AEP connaît actuellement de grandes difficultés. Il y avait un certain laxisme dans la gestion, mais avec les conseils de la cellule, cela a permis de "bouger".

Kangaba indique que la présentation du bilan par la CCAEP a conduit l'AG à voir clair sur la gestion, et les responsables de l'AEP ont été changés.

Diré était au bord du gouffre financier. Après le passage de la cellule, la population a pris conscience des problèmes d'organisation, et une nouvelle organisation sera mise en place pour faire des économies sur les dépenses.

Enfin des **diverses interventions** on peut relever les points suivants:

- Le bilan annuel présenté par la CCAEP met en confiance les populations, et aide le bureau à prendre les décisions importantes.
- Avec la radio, on peut commander directement à Bamako des pièces détachées.

M. Oumar Traoré conclut ces débats sur la comptabilité en indiquant aux participants que la bonne gestion des systèmes confiés aux populations permet à la DNHE de trouver d'autres financements auprès des bailleurs de fonds pour réaliser de nouveaux systèmes dans les villes du Mali qui n'en n'ont pas encore.

5.2 Exposé sur l'avenir des AU par M. Bilal Keita

M. Bilal Keita, Secrétaire au développement de l'AUEP de Nara a ensuite fait un exposé sur l'avenir des AU en général. Le texte de cet exposé figure en annexe 4, et peut se résumer ainsi:

Dans le passé, les AEP étaient gérées par l'Administration territoriale. Les factures d'eau n'étaient acquittées que par quelques rares consommateurs et une mauvaise utilisation des recettes conduisait les AEP à la faillite.

Dans le cadre du projet, la gestion a été confiée aux populations, et ces dernières ont obtenu un succès évident.

Ce succès se traduit par des résultats financiers qui attirent les convoitises de l'Administration, mais aussi des partis politiques, et demain des communes qui essaieront "d'intervenir dans l'utilisation des fonds qu'elles utiliseront, si la possibilité leur en est donnée, à autre chose qu'au service de l'eau".

M. Bilal Keita conclut son exposé en proposant la création d'une "Fédération nationale des Adductions d'eau potable" (FNAEP) dont les avantages sont détaillés dans son intervention mais dont le principe est de "donner aux AU un statut juridique qui les mettra à l'abri de toute tentative de récupération par une quelconque Autorité administrative ou politique".

Il détaille enfin quelques actions d'ordre organisationnelles pour un bon fonctionnement des systèmes, et milite pour le respect d'un programme d'entretien du réseau.

La présentation très riche de l'avenir des AU faite par Monsieur Keita a déclenché de nombreuses questions dont beaucoup concernaient l'organisation de l'AU de Nara sur le plan pratique.

Question sur les plombiers

Il existe à Nara deux plombiers qui ne sont pas salariés, mais sont payés à la tâche

Question sur le prix de l'eau

A Nara, le prix de l'eau était à 500FCFA par m³, mais la bonne gestion a permis de ramener le prix à 375FCFA par m³, malgré la distance de 24km entre la station de pompage et le château d'eau.

Questions sur la Fédération des AU

Djénné pense que les communes vont effectuer une pression sur les AU pour récupérer les recettes d'eau. La Fédération serait une bonne chose.

Questions sur les revenus des communes

Ansongo pense qu'il ne faut pas laisser les communes sans revenus. Il vaut peut être mieux prévoir le plus vite possible une taxe communale pour que la commune puisse avoir un revenu sur l'eau. L'excédent pourra être utilisé pour les extensions.

Niafunké dit qu'on ne pourra pas éviter la commune car c'est la commune qui est responsable du service de l'eau. Il vaut mieux leur donner quelque chose avant qu'ils prennent tout.

Quelques participants pensent que la loi interdit aux communes de gérer directement, mais "que la loi est faite pour être détournée, et que certains savent lire entre les lignes".

Tessalit dit que les futurs maires pensent que "tout sera pour eux", y compris l'AEP.

Goundam dit que l'argent de son AU nécessite la signature de 3 personnes, et qu'en ce qui le concerne, sa signature ne sera pas donnée pour une récupération des fonds de l'AU de Goundam. "Si vous gérez bien, il n'y a aucune raison de sortir l'AU pour la gestion".

La DNHE explique que ses services essayent actuellement de mettre en place des gardes-fous aux possibilités de récupération des fonds des AU par les communes. Pour le présent projet, cette récupération serait contraire à la convention de financement. Une étude d'un protocole de transfert de compétences entre l'Etat et les communes est actuellement à l'étude à la DNHE, en collaboration avec la mission de décentralisation.

En conclusion du débat, une recommandation de création d'une Fédération Nationale des Associations d'Usagers des AEP est adoptée à main levée à l'unanimité. Mandat est donné à la DNHE pour préparer un projet de statuts à soumettre à l'assemblée générale des AU le plus vite possible.

5.3 Exposé de M. Aldjouraré Coulibaly sur les relations des AU avec la CCAEP

M. Coulibaly présente surtout la CCAEP sur un plan institutionnel.

De nombreuses questions ont ensuite été posées à M. Yaya Dembélé, le responsable de la Cellule pour préciser le mode de fonctionnement et de financement de la CCAEP.

En particulier il a insisté sur les 4 principales fonctions de la CCAEP:

- **Communication** entre les AU et les fournisseurs à Bamako ou à l'étranger,
- **Formation du personnel et Conseil** au quotidien sur les plans technique et comptable,
- **Audit** financier et technique pour le compte des usagers, et de la DNHE qui a financé les infrastructures,
- **Prestations de service** éventuelles.

6. Débats sur les statuts des AU

(7 mars 1997 de 8h00 à 12h00)

Le débat général sur les statuts des AU a été engagé à partir de l'analyse critique des statuts de l'AUEP de Djénné. Les points examinés ont été les suivants:

6.1 Objet des associations:

L'AU doit être un "producteur d'eau potable".

L'AU est un établissement communautaire à caractère "industriel et commercial".

Si l'AU est un "producteur", elle risque d'être taxée comme une entreprise! Le mot producteur semble un peu fort à certains.

Beaucoup de participants s'inquiètent du régime de taxation des AU qui pourrait déstabiliser son équilibre financier si les AU étaient considérées comme des établissements à caractère industriel et commercial.

Certains pensent qu'il convient de discuter au niveau national, avec le ministre des finances du statut fiscal des AU, d'ou, à nouveau, la notion de fédération.

L'AU est considérée par de nombreux participants comme une institution spéciale, une association d'intérêt collectif dont les statuts pourraient être différents des autres associations.

6.2 Qui est membre de l'AU?

Chaque AU représentée a expliqué son système particulier.

Les membres des AU peuvent être suivant les Centres:

- Chefs de famille,
- Chefs de ménages,
- toute la population,
- titulaires d'une carte payante ou non,

- x membres par quartiers
- Les Conseils de villages...

Dans tous les systèmes en vigueur actuellement on peut recenser les problèmes suivants:

- Les gens ne viennent que le jour de l'élection mais ne s'occupent pas des problèmes au quotidien.
- Les problèmes de l'AUEP se décident en général chez le chef du village.
- Les femmes ne sont jamais représentées.
- Les femmes ne peuvent pas s'extérioriser.
- Si tout le monde est électeur, on ne peut pas travailler.
- Les cartes ne sont pas disponibles pour tout le monde, et ceux qui les distribuent peuvent empêcher certains autres d'avoir une carte.

L'organisation en "grands électeurs" par points d'eau est le système qui a été retenu pour les futurs Centres du projet.

Nara pense que c'est le meilleur système. Ces électeurs peuvent être choisis par les familles recensées par point d'eau. Ils peuvent être représentés à part égale par des hommes et des femmes, ce qui résout la représentation féminine à l'assemblée générale de l'AU. Ce système évite enfin qu'une petite partie de la ville s'approprie les installations d'AEP à son seul bénéfice.

6.3 Renouvellement des élus du conseil d'administration

Les statuts des AU prévoient, en général, le renouvellement en entier de tout le conseil d'administration élu tous les ans ou tous les 2 ans.

Tous les élus présents ont indiqué qu'ils n'avaient pas peur de remettre leur mandat en cause tous les ans. Toutefois nombreux sont ceux qui pensent que 2 ans c'est trop court. Une durée de trois ans semble être un maximum. La CCAEP indique toutefois que les AU ne sont pas toutes à jour du renouvellement statutaire du bureau par l'Assemblée Générale.

Douentza et Nara sont favorables, comme proposé par le DNHE, d'un renouvellement par tiers tous les 2 ans de manière à pouvoir maintenir une continuité dans la gestion.

Goundam indique "si le bureau est bon, l'AG doit le reconduire, si il est mauvais il doit être remplacé".

L'ingénieur conseil indique que la formation des membres des conseils d'administration représente un investissement lourd, et qu'il convient de ne pas perdre cet investissement tous les ans car tout sera à refaire à chaque fois.

Enfin, il ne faut pas négliger le risque de récupération des systèmes par un groupe de pression qui viendrait voter à l'Assemblée Générale uniquement pour des intérêts personnels.

6.4 Indemnités des élus

Nara pense que le bénévolat est une bonne chose mais que les statuts doivent prévoir une indemnité pour les élus qui travaillent beaucoup de manière à les motiver.

Goundam indique que le président a droit à 15000FCFA par mois et le trésorier 12500FCFA par mois. Toutefois, il faut que les finances permettent le versement de cette indemnité.

Douentza pense que cette indemnité ne doit pas être versée au seul président mais également aux autres membres du bureau sinon il y aura des problèmes.

Ansongo propose de réduire le nombre de membres du bureau et donner une indemnité à chacun.

Kangaba signale que chez eux il n'y a que le trésorier qui a une indemnité de 12500FCFA par mois.

Niafunké possède 3 à 4 salariés, et signale que la participation active d'un élu dans l'AU peut poser des problèmes avec le service auquel certains fonctionnaires appartiennent. Il convient en, conséquence, de donner une indemnité à ceux qui travaillent beaucoup pour l'AU.

La **CCAEP** indique qu'on constate quelque fois des indemnités camouflées sous des formes diverses. Cela s'appelle un "détournement de biens sociaux", et peut entraîner de graves conséquences pour son auteur. Il vaut mieux accorder une indemnité dans la transparence, plutôt que de constater des irrégularités comptables.

On constate généralement que seulement 3 à 4 personnes par AU sont réellement présentes au quotidien, et qu'il ne faudrait pas indemniser des gens qui n'ont aucune action de terrain.

La **DRHE de Mopti** conclut en remarquant que le travail des AU tel qu'il est exigé par le système actuellement en place est très efficace, mais il demande beaucoup d'efforts de la part des responsables. Le bénévolat a ses limites, et il convient d'indemniser ceux qui sont les artisans de la réussite de l'AU.

7. Questions diverses et cloture des débats

Les questions diverses ont été réduites au maximum compte tenu de l'heure avancée pour cette partie de la réunion.

Toutefois, sur proposition de **Goundam**, une recommandation pour prendre en charge dans le projet les problèmes d'assainissement a été formulée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée par le représentant du Directeur National de l'Hydraulique et de l'Energie qui a remercié tous les participants, et a promis d'organiser une nouvelle rencontre si possible élargie à d'autres centres dans un autre endroit.

8. Commentaires et sujétions des participants

A la fin des débats, une grille d'évaluation anonyme a été distribuée à tous les participants, sauf aux organisateurs. Le dépouillement des 36 réponses est donné ci-dessous.

De manière synthétique, les réponses reflètent bien la satisfaction des participants, et la volonté de recommencer une telle expérience de concertation.

8.1 Grille d'évaluation

D'une manière générale, les participants ont exprimé leur satisfaction à 96%.

Sur les 6 critères proposés pour l'évaluation, la proportion de satisfaits et d'insatisfaits est sensiblement la même pour chaque critère.

8.2 Le résultat de l'évaluation de la réunion est le suivant

Critères	Appréciations			
	Très satisfaisants	satisfaisants	Peu satisfaisant	Pas satisfaisant
• Organisation de l'atelier	17	18	1	
• Choix des participants,	19	15	1	1
• La participation aux travaux,	16	19	1	
• L'ambiance de travail	16	19	1	
• La méthode de travail	15	19	1	1
• Les résultats obtenus	17	17	2	
ensemble	46%	50%	3%	1%

8.3 Commentaires et sujétions

Dans leur grande majorité, les participants ont remercié l'AUEP de Djénné pour l'organisation de cette rencontre, et l'équipe du projet se joint à la DNHE pour les remercier pour tout le travail fourni.

De très nombreuses sujétions ont demandé de renouveler cette expérience, en changeant de ville, et pour certains, en créant une rencontre trimestrielle.

Beaucoup proposent d'étendre la concertation engagée à d'autres Centres qui ne font pas partie du projet.

Quelques uns ont exprimé leur intérêt pour les explications présentées, en particulier pour la comptabilité, et pour la Cellule de Conseil. La fonction assurée par la CCAEP a intéressé beaucoup de participants. Nombreux sont ceux qui pensent que ce suivi est une bonne chose.

Plusieurs délégués ont demandé des débats plus approfondis sur des textes de statuts types.

Beaucoup auraient souhaité repartir de Djénné avec une synthèse qui n'a pas pu être rédigée faute de temps.

Plusieurs participants ont souhaité dans leurs observations la création prochaine d'une fédération des AU. Des documents communs aux membres de la fédération pourraient ainsi être rédigés dans ce cadre.

Beaucoup ont déploré le temps trop court de la réunion, et le manque de documents de travail. Il conviendra à l'avenir de prévoir des stylos à bille et des blocs notes, ainsi qu'un document de travail préparé à l'avance sur le sujet traité par ce type d'assemblée.

La DNHE, les DRHE des 2e et 5e région, et l'équipe du projet, souhaitent un bon retour dans ses foyers à chacun des participants, en remerciant tous les participants à cette première expérience.

L'équipe du projet s'efforcera de tenir compte de toutes les observations de la réunion.

Annexes

Annexe 1: Document d'information remis aux nouveaux Centres

Annexe 2: Relations des AU avec la CCAEP par M. Aldjoumaré Coulibaly

Annexe 3: La comptabilité des AU par M. Modibo Diallo

Annexe 4: Avenir des AU par M. Bilal Keita

Annexe 1: Document d'information remis aux nouveaux Centres

DIRECTION NATIONALE
DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ENERGIE

19 FEV. 1997

Bamako, le 19

N° 00225
N°/DNHE



*Le Directeur National
de l'Hydraulique et de l'Énergie*

A

Monsieur le Gouverneur de la 6e région
Tombouctou

**Objet: Projet d'alimentation en eau potable du Nord Mali
Points d'eau villageois
Information de la population**

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous informer du début des études de terrain pour le projet rappelé en référence.

Ce projet est financé par une subvention du gouvernement allemand.

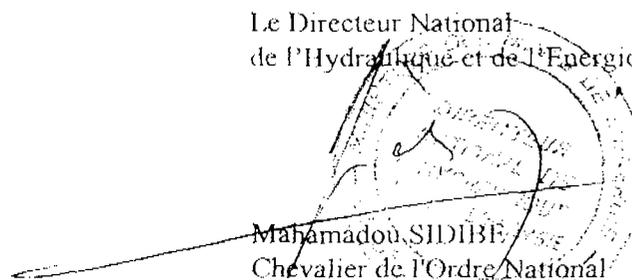
Je tiens à vous informer directement des conditions d'accès au projet qui ont déjà été discutées avec les Directeurs Régionaux de l'Hydraulique et de l'Énergie, à Bamako, les 14 et 15 janvier 1997.

Vous trouverez ci-joint des fiches d'informations pour les points d'eau villageois et les projets d'alimentation en eau potable des localités de **Léré, Diré, et Goundam**. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre ces fiches d'information aux Administrations intéressées, ainsi qu'aux populations bénéficiaires.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer Monsieur le Gouverneur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur National
de l'Hydraulique et de l'Énergie

Mahamadou SIDIBE
Chevalier de l'Ordre National



PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DANS LES CENTRES SEMI-URBAINS DES REGIONS DU NORD DU MALI

INFORMATION DE LA POPULATION

1 Objectif général du projet

Le projet doit préparer la mise en place de systèmes durables et efficaces pour l'alimentation en eau de 10 Centres semi-urbains dans les Régions du Nord.

Une première sélection des Centres qui pourraient obtenir un système d'adduction d'eau potable ou la réhabilitation et l'extension de leur système a été réalisée en 1995.

Votre Centre a été retenu dans cette première sélection.

Le choix définitif des Centres se fera sur les critères suivants:

- les ressources en eau souterraines doivent être disponibles et de bonne qualité;
- la population doit en avoir exprimé le besoin;
- la population doit être capable de mettre en place une organisation qui garantisse la durabilité des installations;
- les conditions de financement d'une Adduction d'Eau Potable (AEP) précisées ci-dessous doivent être acceptées et remplies.

2 Type d'installation

Un système d'adduction d'eau comprend:

- un système de pompage d'eau dans un forage (pompage solaire ou thermique)
- un stockage de l'eau dans un réservoir (château d'eau)
- un réseau de canalisation
- des bornes-fontaines

Les branchements particuliers peuvent être acceptés, à condition que les intéressés paient la totalité de leur branchement et paient l'eau au moins au même prix que les usagers des bornes-fontaines.

3. Conditions de financement d'une AEP

Pour pouvoir obtenir le financement d'un système d'adduction d'eau potable, les Centres intéressés devront satisfaire aux conditions suivantes:

- La population devra exprimer clairement sa volonté d'obtenir une AEP aux conditions du projet en adressant avant le 30/03/97 une lettre à la DRHE (voie hiérarchique). Cette lettre devra être signée par le chef de village (ou son représentant) au nom du Conseil de village ou, dans les CTA des 6e, 7e et 8e Régions, par le représentant officiel du CTA.
- La population réunira pour fin 1997 une somme destinée au fonds de roulement de l'exploitation et évaluée à 3 mois de recettes d'exploitation. Cette somme correspond à 500 FCFA par habitant (ou 5000 FCFA pour une famille de 10 personnes par exemple). Le

montant exact sera précisé par le projet fin Mai.

- Tous les consommateurs doivent payer l'eau (y compris l'Administration, l'armée, les écoles, les mosquées...)
- Le prix de l'eau doit être calculé pour permettre aux plus démunis l'accès aux bornes-fontaines tout en garantissant le renouvellement des installations et les frais de contrôle du système. A titre indicatif, le prix de l'eau est environ 10 FCFA le seau de 20 litres.
- Toutes les recettes doivent être utilisées uniquement à l'AEP, et non à d'autres activités.
- Le Centre s'engage à mettre en place une institution de type privée (association ou professionnel) à qui il confiera par contrat la responsabilité de l'exploitation et du renouvellement des installations.
- Le centre aura à adhérer à l'institution de conseil que le projet désignera ultérieurement. Cette institution sera chargée du contrôle de l'application des clauses du contrat d'affermage, et qui vous fournira les services dont vous aurez besoin. Ce service se développera sur 4 axes différents (Communication, Formation, Contrôle, et prestations de services éventuelles). Il vous obligera à acquitter une redevance calculée sur le nombre de m³ d'eau produit. Le montant de cette redevance qui est actuellement de 20 FCFA/m³ sera éventuellement révisé chaque année.
- Le Centre s'engage à adhérer aux structures d'auto-gestion mises en place avec l'appui technique du projet. Cette auto-gestion concerne aussi bien les Centres urbains que les villages équipés de points d'eau modernes. Certains centres urbains seront ainsi appelés à servir de base logistique pour les projets d'hydraulique villageoise et devront, avec l'appui du projet, aider les villages à gérer leur équipement.

Le Directeur National
de l'Hydraulique et de l'Energie

Mahamadou SIDIBE
Chevalier de l'Ordre National

PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DANS LES REGIONS DU NORD DU MALI

POINTS D'EAU VILLAGEOIS

INFORMATION DE LA POPULATION

(Villages de la 6^e région)

1. Objectif du projet

Le projet doit équiper des points d'eau modernes pour l'approvisionnement en eau potable des familles dans les villages ou fractions nomades des régions de Tombouctou, Gao et Kidal.

Le choix des villages ou fraction nomade se fera sur les critères suivants:

- existence de ressources en eau souterraines
- population d'au moins 400 habitants
- les villages de la 6^e région doivent être situés à 50 km autour des Centres de Tombouctou, Diré, Goundam qui seront appelés à servir de base pour un système de maintenance appuyé par le projet
- la population doit en avoir exprimé le besoin
- la population doit être capable de mettre en place une organisation qui garantisse le fonctionnement de la pompe et son renouvellement
- les conditions de financement précisées ci-dessous doivent être acceptées et remplies.

2. Conditions de financement

Pour bénéficier du projet, les villages ou fractions nomades intéressés doivent satisfaire aux conditions suivantes:

- la population devra exprimer sa volonté d'obtenir un point d'eau moderne aux conditions du projet en adressant avant le 30 juin 1997 une lettre à la DRHE (voie hiérarchique). Cette

lettre devra être signée par le chef de village (ou son représentant) au nom du Conseil de village.

- le village doit accepter d'adhérer aux structures d'auto-gestion mises en place avec l'appui technique du projet pour assurer l'entretien permanent et le renouvellement de la pompe.
- si le village est retenu par le projet, la population devra constituer pour le 31 décembre 1997 un fonds de roulement d'un montant de 130 000 FCFA. Cette somme devra être déposée à la BNDA la plus proche, au compte de la DNHE.
- le village s'engage à verser chaque année une somme d'argent destinée à assurer l'entretien et le renouvellement de l'installation. Cette somme sera calculée en fonction du type d'équipement choisi par le village et en accord avec l'équipe du projet

Le Directeur National
de l'Hydraulique et de l'Energie

Mahamadou SIDIBE
Chevalier de l'Ordre National

Annexe 2: Relations des AU avec la CCAEP par M. Aldjoumaré Coulibaly

Relations de la Cellule de Conseil pour les Adductions d'Eau Potable (C.C.A.E.P.) avec les adductions d'eau potable par Mr Aldjourmaré COULIBALY, Président de l'AU de Douentza.

1 - Type d'institution :

Institution privée indépendante de l'Administration qui dépend pour l'instant du projet AEP 6 Centres mais qui sera bientôt privatisée.

2 - Compétence :

La C.C.A.E.P. doit être en mesure de donner des conseils dans les domaines administratifs et techniques.

En particulier les tâches suivantes :

- Assurer un conseil technique et administratif journalier.
- Relever les données techniques et administratives qui permettent la bonne marche des installations et des institutions.
- Réaliser une liaison avec les fournisseurs à Bamako.
- Expertiser les problèmes au jour le jour.
- Conseils en cas de difficultés techniques, en particulier sur le plan électromécanique.
- Dépannage éventuel sur place.
- Déclencher les prises de décision avec les règles de fonctionnement des AU.
- Assurer une formation continue.
- Faire la liaison avec les administrations à Bamako.
- Effectuer un contrôle sur l'utilisation des fonds provenant de la vente de l'eau.
- Vérifier que les provisions pour renouvellement des installations sont bien faites.

3 - Identification :

La C.C.A.E.P est constituée par :

- Un responsable de cellule.
- Un électromécanicien

Ces personnes sont assistées de :

- Un représentant des bailleurs de fonds.
- Un expert comptable.

Elle effectue deux visites par an sur chaque site, et rédige deux rapports qui sont destinés à l'assemblée générale semestrielle.

Ces rapports engagent la responsabilité des signataires sur la vérité des contrats réalisés.

L'Administration est ampliatrice d'un exemplaire du rapport. En fait la C.C.A.E.P agit comme une structure de formation et de conseil technique et organisationnel mais également comme une structure d'audit externe sur le plan administratif et technique.

4 - Honoraires :

La C.C.A.E.P comme chaque AU possède un compte en banque, elle est rétribuée suivant un prix fixé sur le nombre de m³ produit. Actuellement, il est de 20 F CFA par m³.

5 - Matériel :

Le matériel nécessaire au fonctionnement de la cellule est le suivant :

- Un véhicule tout terrain
- Un poste radio fixe à Bamako avec batterie et chargeur solaire.
- Un lot de matériel de bureau

6 - Locaux :

Un bureau est mis à la disposition de la cellule à Bamako avec téléphone et électricité, et un emplacement pour parquer le véhicule.

7 - Conclusion

En conclusion la C.C.A.E.P. pourrait être désignée par l'assemblée générale des AU et ne rend compte qu'à elle-même.

Annexe 3: La comptabilité des AU par M. Modibo Diallo

Intervention du gestionnaire de DJENNE sur la comptabilité des AEP

- La comptabilité

Définition : la comptabilité est une technique d'enregistrement qui permet de connaître à tout moment la situation d'une entreprise.

La comptabilité de l'AEP :

Elle est généralement basée sur les supports de gestion suivants :

- le cahier de relevé
- le cahier de facturation
- le livre de caisse
- le livre de banque
- le quittancier ou carnet de reçus
- la fiche client.

Nous allons donc voir un à un ces supports.

1) Le livre de caisse : est un document dans lequel sont enregistrées l'ensemble des recettes et des dépenses de l'AEP. Toutes les recettes ainsi que toutes les dépenses doivent être justifiées par un reçu ou une facture, dans le cas contraire, elles ne peuvent être comptabilisées. Le livre de caisse doit être arrêté à la fin de chaque mois et un rapprochement avec les espèces doit être fait en présence du Trésorier et du Président. Le solde de caisse doit correspondre du franc le franc aux espèces disponibles dans la caisse.

Le livre de caisse sert de mémoire au Trésorier et lui permet de connaître à tout moment la situation de sa caisse. Il doit être tenu avec le plus grand soin.

2) Le cahier de relevé : est un document sur lequel sont relevés les numéros des compteurs au début et à la fin de chaque mois. Il fait ressortir la quantité d'eau consommée (en m³) par chaque abonné. Il est arrêté mensuellement et permet de connaître le volume total d'eau fourni aux abonnés pendant le mois.

3) Le cahier de facturation : est un document qui mentionne les différentes sources des recettes de l'AEP à savoir :

- les ventes d'eau
- les ventes de matériels
- les abonnements
- les branchements
- les travaux faits chez les abonnés
- les locations de compteurs, etc...

4) Le quittancier ou carnet de reçus : le quittancier est un carnet de reçus duplicata dans lequel on enregistre toutes les opérations de recettes en espèces. L'original (au première copie) est remis à la partie versante alors que la souche reste dans le carnet. Il sert de mémoire du trésorier et lui permet de connaître qui a versé combien, quand et pour quelle raison ?

5) **La fiche client** : est individuelle et permet de savoir à tout moment la position de l'abonné vis-à-vis de l'AEP.

6) **Le livre de banque** : est un document dans lequel sont enregistrées toutes les opérations effectuées avec une banque donnée. Il permet de faire un rapprochement avec le relevé bancaire et de connaître à tout moment la situation du compte de l'AEP.

Conclusion : ces documents doivent être bien remplis, classés et conservés.

Classer les documents comptables, c'est les ranger de manière à pouvoir les retrouver facilement. En principe, tous les documents comptables doivent être conservés au moins pour une période de 10 ans. Sans bon classement et sans bonne conservation, chaque fois qu'une équipe dirigeante cède la place à une autre, la nouvelle équipe se trouve toujours devant des situations méconnues.

Annexe 4: Avenir des AU par M. Bilal Keita

AVENIR DES A.U

1. RAPPEL

Dans un passé encore récent les Adductions d'Eau étaient essentiellement gérées par l'Administration, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un Comité généralement nommé par elle et dans tous les cas placé sous son autorité directe.

Conséquences : Résultats généralement déplorable

- Seuls quelques rares consommateurs acquittent leurs factures d'eau
- D'une façon générale les Fontainiers ne font plus de versement
- Les plus gros consommateurs, eux ne paient pas (Administration ; Ecoles ; Centres de Santé ; Services de Sécurité etc...) d'où un déficit important.

Les recettes sont donc insuffisantes et les ruptures de service d'eau deviennent de plus en plus fréquentes en raison du manque de disponibilités pour assurer le minimum indispensable (achat de gaz - oil ; d'huile ; de pièces de rechange ; de filtres etc...). Par ailleurs, les recettes insuffisantes, étaient malheureusement dans bien de cas utilisées à d'autres fins, notamment fonctionnement du service

- La situation des A.U devient donc précaire et c'est la population, innocente, qui en est la victime

2 - SITUATION ACTUELLE :

Les mauvais résultats de la gestion de l'ancien système ont conduit les autorités nationales et nos partenaires au développement à décider de confier la gestion des A.U aux populations elles - mêmes.

Après deux ans de gestion les résultats se sont nettement améliorés, donnant ainsi la preuve que le secteur correctement géré est bien viable et peut générer des ressources et assurer , au moins son propre fonctionnement.

Conséquences : Des envies se créent

L'Administration tente toujours de placer les A.U sous son autorité et ne semble pas accepter de renoncer à intervenir dans la gestion.

Les nouvelles autorités communales qui auront l'avantage de détenir leur pouvoir des populations tenteront sûrement de récupérer les A.U ou tout au moins d'intervenir dans l'utilisation de leurs fonds, des fonds qu'elles utiliseront, si la possibilité leur en est donnée, à autre chose, qu'au service eau.

PROPOSITION D'ORGANISATION DES A.U

Les A.U sont donc menacées , victimes de leur assez bonne gestion. Séparées, elles sont bien entendu trop vulnérables et résisteront difficilement à tant de convoitises.

Elles ont donc intérêt à se regrouper pour constituer un front. La forme de regroupement qu'on pourrait expérimenter est la création d'une FEDERATION NATIONALE DES ADDUCTIONS D'EAU POTABLE (FNAEP)

AVANTAGES

- Création et Développement de l'Esprit de solidarité entre elles : Chaque A.U bénéficiant de l'assistance des autres, de leurs expériences

- Constitution possible d'un fonds de solidarité dont pourraient tirer profit les A.U les moins dotées (notamment garantie envers d'éventuels fournisseurs)

- Constitution d'une force crédible avec laquelle il faudrait compter, face

a) aux institutions bancaires (négociation de taux d'intérêt obtention de lignes de crédit pour leur développement).

b) aux partenaires au développement (obtention de financements pour l'extension du réseau, son renforcement etc...).

c) aux fournisseurs qui auront à traiter avec un client dont l'audience va couvrir l'ensemble du pays.

d) aux Autorités qui pour tous les problèmes d'eau potable dans les centres semi - urbains et ruraux devront tenir compte de leur avis.

Cette organisation donne aux A.U un statut juridique qui les mettra à l'abri de toute tentative de récupération par une quelconque Autorité locale administrative ou politique.

QUELQUES ACTIONS POUR ASSURER LA PERENNITE DU MATERIEL

1. ELABORATION D'UN PROGRAMME D'ENTRETIEN DU RESEAU

Il permet, en répartissant les tâches

- a) de responsabiliser les agents
 - b) de prévenir les défaillances sur le réseau
 - c) de tenir l'ensemble du réseau dans un assez bon état de fonctionnement et le cas échéant d'intervenir rapidement pour les réparations éventuelles.
-

2. APPROVISIONNEMENT DE LA STATION DE POMPAGE

Essentiellement en gaz oil et en huile

-Se fait périodiquement compte - tenu de la consommation des moteurs d'une part et d'autre part du temps de fonctionnement.

Les livraisons sont effectuées, généralement, une fois par mois et toujours 48 heures au moins avant l'expiration du temps prévu, cela afin d'éviter toute rupture de fourniture d'eau qui pourrait provenir d'un arrêt même momentané des moteurs.

3. ACHAT DE MATERIEL

Il porte essentiellement sur les produits de consommation courante : pièces de rechange et tous les nécessaires pour le fonctionnement permanent et correct du réseau, notamment : robinets ; vannes ; compteurs ; chlore ; différents types de filtres : à air - à huile - à gaz oil - tuyau de robinet - constitution de stock en magasin - tenue d'un registre et sortie sur ordre avec indication de l'utilisation.

Ce qui permet de connaître à tout moment la situation du stock et de procéder à temps opportun, à son renouvellement, évitant ainsi toute rupture et conséquemment le désagrément qui pourrait en découler.

Association des Usagers
de
l'Adduction d'Eau Potable
NARA

A.U.E.P

PROGRAMME D'ENTRETIEN
DU
RESEAU

Tous les jours ou lors des pleins des bacs	Tous les 15 jours	Tous les mois	Tous les 3 mois	Tous les 6 mois	Tous les 12 mois
1. Nettoyer les bacs et remplir à niveau	1. Démonter les dosatrons et les nettoyer proprement	1. Contrôler : a) les vantouses b) les vannes c) les écrous	Inspection Générale du château d'Eau	1. Vider le château d'eau	1. Dégager le tracé de la conduite de refoulement
2. Contrôler l'état du compteur des dosatrons	2. Placer le mouchoir filtrant en amont de l'orifice	3. Nettoyer : Les crépines du forage	<u>Responsables</u> : * Mécanicien * Gestionnaire	2. Procéder à un Nettoyage complet	2. Contrôles les compteurs des Abonnés
<u>Responsables</u> : * Gestionnaire * Gardien	3. Contrôler le fonctionnement des dosatrons	<u>Responsable</u> : * Mécanicien		<u>Responsables</u> : * Mécanicien * Gestionnaire	<u>Responsables</u> : * Mécanicien * Gestionnaire
	<u>Responsable</u> : * Mécanicien				

Chargé du suivi : Secrétaire au Développement

Nara, le 7 Novembre 1996

Ampliations :

Secrétaire au Développement	1
Gestionnaire	1
Mécanicien	1
Gardien	1
Affichages	3
Archives	2

Le Président

Aliou KEITA